AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal a adopté lors de sa séance ordinaire du 13 mai 2025, le règlement suivant :

RÈGLEMENT 570-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 570 SUR LA GESTION DES BACS POUR MATIÈRES RÉSIDUELLES

Ce règlement modifie la tarification des bacs de matières résiduelles.

Une copie du règlement est disponible à la mairie située au 2579, rue de l'Église, à Val-David, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance sur les heures de bureau, ainsi que sur le site web de la Municipalité à l'adresse http://www.valdavid.com/publications/.

Ce règlement entre en vigueur en date du présent avis.

DONNÉ À VAL-DAVID, le 15 mai 2025

Carl Lebel
Greffier-trésorier adjoint